

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE : 12 avril 20223

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 9

L’an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 18h32,

Le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale, légalement convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame ABLOUH Vice-Présidente.

Etaient présents : Mmes ABLOUH, BELHADJ-ADDA, BOUKANDOURA, BIGLIONE, SEVAULT, BAUDRY, DUBOIS.
Mrs. GOURVENEK, BAUFFE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mmes. ARENOU, SIRAS, BERCOVICI, DELANNAY.
Mrs. ALIMI, JAMIL.

OBJET : SUBVENTION 2023 AU SECOURS CATHOLIQUE

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d’Administration d’approuver le montant de subvention 2023 proposé pour HANDI VAL DE SEINE INTERCOMMUNAL

Organismes	Proposition 2023
HANDI VAL DE SEINE SYNDICAT Intercommunal	1 000 €

Madame la Vice-Présidente soumet aux membres, le critère obligatoire de produire un bilan de l’année écoulée et que celui-ci soit envoyé au CCAS en fin d’année.

Ayant pris connaissance de ces éléments, le Conseil d’Administration est invité à délibérer pour :

Approuver le montant de la subvention allouée à HANDI VAL DE SEINE SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour 2023.

Approuver le critère obligatoire de production d’un bilan de l’année,

Dire que les crédits nécessaires à son versement est inscrit au Budget Primitif 2023.

Approuvé à l’unanimité,

Pour extrait conforme,

Chanteloup-les-Vignes, le douze avril deux mille vingt-trois